

Date de convocation :

04/12/2019

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 DÉCEMBRE 2019

Le neuf décembre deux mille dix-neuf, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Marie-Cécile POUILLY, Maire.

**Étaient présents :** Mmes Fabienne DINARD, Geneviève GALIERE, Isabelle BADERA et Marie-Cécile POUILLY ;

MM. Jean-Marc BOULERAND, Ludovic BRUN, Philippe CALMUS, Jacques DERRE, Jacky GASNIER, Olivier HANQUEZ (arrivée à 21h15) et Patrick OCZACHOWSKI.

**Absents excusés :** M. Thierry CAZALET donne pouvoir à M. Patrick OCZACHOWSKI

M. Éric GUITTARD donne pouvoir à Mme Marie-Cécile POUILLY

M Christophe SEMETEYS donne pouvoir à M Jacques DERRE

1. Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 14 octobre 2019.

Le Compte Rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation d'un secrétaire de séance.

M. Jacques DERRÉ est désigné secrétaire de séance.

3. Délibération pour la pose d'un équipement de télé relevé GrDF.

Cet équipement serait installé sur le toit de la mairie (il s'agit d'une antenne de petite hauteur) ; le relevé des compteurs serait fait par ce concentrateur de relevé de gaz naturel et non plus par du personnel GrDF. Une modique redevance sera versée à la commune.

4. Délibération pour les nouvelles adhésions au Syndicat des Eaux de Ruffin.

Commune de St-Martin de Nigelle : veut adhérer au Syndicat des Eaux de Ruffin, tant pour l'eau potable que pour l'assainissement. ; sa station d'épuration est obsolète, mais la commune a déjà constitué une réserve de 475000 euros ; cette provision correspond à la moitié du coût total. **13 pour et 1 abstention**

Commune de Villiers-le-Morhier : adhésion tant pour l'eau potable que pour l'assainissement ; si l'état des deux stations d'épuration est correct, celui du réseau des canalisations est vétuste. **7 pour et 7 abstentions**

5. Délibération pour la sortie du Syndicat Mixte de Valorisation des Boues (SYMVANI).

La Commune de Faverolles doit se retirer de ce syndicat, qui prélève les boues de la station d'épuration ; elle doit apporter cette activité au Syndicat des Eaux de Ruffin, qui, lui, adhèrera au SYMVANI. **14 pour**

6. Délibération pour l'occupation du réseau public par la SICAE ELY.

Les lignes électriques enfouies font l'objet d'une redevance à la Commune (location du terrain) mais la demande doit en être faite à la SICAE ELY. **14 pour**

#### 7. Délibération pour l'encaissement d'un chèque correspondant à un don.

La paroisse Ste-Jeanne de France a entendu participer à hauteur de 400 euros au changement du clavier de commande des cloches de l'église de Faverolles, ceci dans le cadre des bonnes relations entretenues avec la Commune. **14 pour**

#### 8. Délibération pour le cimetière.

Après une rencontre avec les représentants de la mairie des Pinthières, (rappelons que les Pinthières sont à 1/3 des recettes et des dépenses relatives à ce cimetière commun aux deux communes) et après le vote par cette Commune, il est proposé :

- L'achat d'un nouveau colombarium, identique à celui actuellement en place,
- La constitution d'un puisard correct pour les cendres répandues,
- Le refus du « livre du souvenir »,
- L'achat de 5 cavurnes en granit rose (assorti au colombarium),
- En cas de superposition, il ne sera pas pris de taxe,
- La location d'une cavurne est fixée à 500 euros pour une durée de 30 ans,

**14 pour**

#### 9. Délibération pour l'achat d'un panneau numérique.

Le montant a déjà été voté ; il s'agit de déterminer la couleur (blanc), l'emplacement (place de la mairie) et le style (une face). **13 pour et 1 abstention.**

#### 10. Point sur le personnel.

- La secrétaire de mairie est revenue ce matin, après 8 semaines d'absence.

La charge de travail est telle, que la création d'un demi-poste de secrétariat doit être envisagée ; il convient de faire les démarches pour la création de ce poste. **14 pour**

- Un agent technique est arrêté pour plusieurs semaines encore, suite à son intervention chirurgicale. Compte tenu du fait que la charge de travail est trop importante pour un seul employé, et que, même de retour, cet agent risque de ne plus pouvoir faire tous les travaux qu'il assumait auparavant, il paraît nécessaire de procéder au recrutement d'un autre employé municipal ; l'accord avait déjà été donné lors d'un Conseil Municipal précédent. Un contact a été pris avec une personne qui doit donner une réponse très rapidement à la proposition qui lui a été faite.

#### 11. Point urbanisme.

- PLUI : deux permanences ont été tenues à Faverolles par le Commissaire Enquêteur ; il y a eu beaucoup de monde. Le délai pour se manifester est au 19 décembre ; une réponse sera donnée par le Commissaire Enquêteur à chaque personne. La question des zones « jardin » a fait l'objet de nombreuses protestations (sujet fréquemment évoqué lors des permanences dans d'autres Communes)
- Les bois ont tous été classés en zones « protégées », ce qui suppose que le propriétaire qui veut effectuer une coupe doit demander l'accord de la Préfecture.

Comment la Commune peut-elle contrôler que la demande d'autorisation a bien été faite ? Ce point va faire l'objet d'une demande auprès du Commissaire-Enquêteur.

- Permis de construire de l'Habitat Eurélien : le dossier est toujours à l'étude par l'ATD.

#### 12. Point sur les travaux.

- Route Nationale : il reste quelques petites finalisations et l'enfouissement de la fibre. ; les lampadaires vont être installés dès que la fibre sera enfouie.
- Chemin aux Moines : le Syndicat des Eaux de Ruffin doit terminer ses travaux sur la nouvelle canalisation cette semaine.
- Rue des Garennes : en liaison avec Foncier Expert la Commission d'appel d'offres a reçu 6 propositions ; la moins disant reste première au classement final ; c'est l'entreprise Toffoluti, qui débutera les travaux en avril.

#### 13. Questions diverses.

- De nombreux chats « sauvages » sont présents vers le cimetière et les entreprises de la zone artisanale. On va demander ce qu'il est possible et raisonnable de faire.
- Un boucher itinérant devrait commencer prochainement à venir le jeudi et peut-être le vendredi.
- SIVOM : le risque de perdre une classe l'an prochain est grand (94 élèves et 5 classes...)
- Une demande d'abribus au Poirier est transmise ; cela va être étudié en liaison avec le car de ramassage.
- Une demande de sécurisation des piétons de la Butte-d 'Auvergne, du Bois du Mesnil et du Bout-au-Duhay est transmise ; une étude sera faite.
- La boîte aux lettres nécessite vraiment son remplacement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h 10.